

Paris, le 28 novembre 2013

Communiqué de presse

Refus de signature des mutations de permis d'exploration pétrolière par le Ministre de l'Ecologie : l'UFIP fait part de son étonnement et de son indignation devant le procès d'intention fait à l'industrie pétrolière et proteste contre la paralysie programmée d'une activité économique favorable à la croissance et à l'emploi dans notre pays.

Dans un communiqué publié le 28 novembre 2013, le Ministre de l'Ecologie annonce sa décision de ne pas autoriser la mutation de 7 permis d'exploration pétrolière demandée par Hess Oil.

L'UFIP regrette cette décision. Elle rappelle qu'il s'agit de permis régulièrement attribués dont la mutation a été instruite et validée par l'Administration. Elle considère comme inacceptable le soupçon dont l'industrie pétrolière fait l'objet lorsqu'on lui prête l'intention de recourir à une technique interdite par la loi.

L'UFIP déplore que l'image de la France auprès des investisseurs internationaux soit à nouveau dégradée par une telle instabilité juridique.

L'UFIP rappelle que l'activité d'exploration-production d'hydrocarbures en France est menacée de paralysie du fait du blocage de près d'une centaine de demandes de permis de recherche d'hydrocarbures depuis de nombreux mois voire plusieurs années.

L'UFIP souhaite que la réforme du code minier qui a été engagée soit menée à bien dans les meilleurs délais, afin de rétablir un fonctionnement normal de cette activité en France.

Contact presse : Yves-Marie Dalibard

 : 01 40 53 70 15